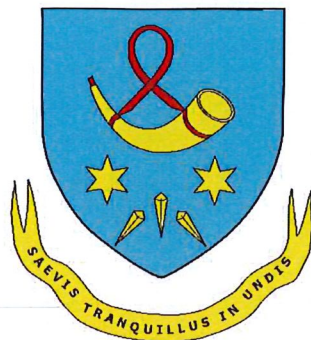




REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2026

Délibération 2026080

Date de convocation : 16/09/2026

Membres en exercice : 29
Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30-09-2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Christiane PICARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoit VALENZUELA.

Excusés :

Jean Paul TESTUT pouvoir à Xavier MOUREAU
Mélanie ROUX pouvoir à Audrey JULIEN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoit VALENZUELA
Gabin GIRARD à Alexandra CAMBON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de sa séance précédente du 28 juillet 2026.

Vu le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2026.

Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2026.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET